



FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS

MÉMOIRE

DÉPOSÉ À LA COMMISSION SUR LE TRANSPORT, LA GESTION DES
INFRASTRUCTURES ET L'ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES MODES DE
COLLECTE EN VUE D'AMÉLIORER LA COLLECTE SÉLECTIVE

SEPTEMBRE 2006

TABLE DES MATIÈRES¹

PRÉSENTATION DU FCQGED	...1
AVIS CONCERNANT LES BACS ROULANTS	...2
AVIS CONCERNANT LES SACS DE PLASTIQUE ET LES BACS DE RECUPERATION	...2
AUTRES RECOMMANDATIONS POUR AMELIORER LE TAUX DE RECUPERATION	...3
CONCLUSION	...4
RÉFÉRENCES	...4

¹ Le présent mémoire a été réalisé par M. Robert Ménard, directeur général intérimaire du FCQGED.

PRÉSENTATION DU FCQGED

Créé en 1991, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED), organisme sans but lucratif, rassemble plus d'une soixantaine de groupes et de coalitions issus de toutes les régions administratives du Québec². Le Front commun a pour mission principale de sensibiliser la population et les élu-e-s à l'importance d'implanter une gestion écologique des déchets.

Le Front commun oeuvre aussi au développement de politiques qui favorisent la mise en place de programmes de réduction à la source, de réutilisation et de recyclage/compostage des déchets et ce, tant au niveau local qu'à l'échelle nationale. De plus, il milite activement en vue de démocratiser la gestion des déchets au Québec.

L'organisme a été étroitement lié aux multiples développements qu'a connus le Québec au cours des dernières années dans le domaine des matières résiduelles. Sur les plans local et régional, le Front commun est aussi actif par ses nombreuses interventions dans des dossiers spécifiques, notamment des projets d'établissement ou d'agrandissement de lieux d'enfouissement sanitaire ou encore dans le cadre de l'élaboration des plans de gestion de matières résiduelles (PGMR). Le Front commun intervient également dans toute problématique nationale, régionale ou locale dans laquelle son expertise est requise.

Au-delà des interventions locales et nationales, le Front commun fait la promotion de quatre grands principes qui sont la pierre angulaire d'une gestion écologique et démocratique des déchets. Ces principes sont :

- a) la régionalisation;
- b) la démocratisation;
- c) la hiérarchie des 3R;
- d) la responsabilisation.

Ces principes ont grandement inspiré le gouvernement du Québec dans l'élaboration des principes d'action de sa *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Par ses multiples interventions, le Front commun oeuvre à les faire mettre en application.

² À Montréal, les organismes suivants sont membres du FCQGED : Action RE-buts, Ambioterra, Centre d'écologie urbaine, Comité Environnement du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, Consortium Écologique, les Éco-quartiers Ahuntsic, Émard, Longue-Pointe, Parc Extension et Pointe-Saint-Charles, ENvironnement JEUnesse, Friperie La Gaillarde, Groupe de recherche en écologie sociale, Groupe de recherche et d'intérêt public de l'UQAM, Institut de recherche et d'information socio-économiques, Logivert, Projet d'aménagement résidentiel et industriel de St-Michel, Réseau des ressourceries du Québec, Société de développement environnemental de Rosemont, Société environnementale Côte-des-Neiges ainsi que STOP.

AVIS CONCERNANT LES BACS ROULANTS

Attendu que la durée de vie moyenne d'un bac roulant est de 15 ans;

Attendu que le couvercle d'un bac roulant limite l'éparpillement des matières recyclables et protège lesdites matières contre les intempéries assurant de la sorte leur qualité;

Attendu que le bac roulant a une capacité d'accumulation plus importante en matière de collecte que les autres formats avec un rendement annuel moyen de 164,6 kg/foyer/an comparativement à 130,5 kg/foyer/an pour les bacs de récupération de 64 litres ou moins et 100,0 kg/foyer/an pour les sacs de plastique;

Attendu que l'objectif premier à poursuivre doit être l'augmentation du taux de récupération;

Recommandation 1

Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets appuie la proposition de la commission visant à modifier les modes de collecte actuels par le remplacement des bacs de 64 litres par des bacs roulants pour les logements unifamilial, duplex et triplex de l'ensemble des arrondissements de la Ville de Montréal.

Recommandation 2

Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets appuie également la proposition de la commission d'étendre le service de collecte sélective au moyen de bacs roulants aux immeubles de 9 logements ou plus et ce, pour tous les arrondissements de la Ville de Montréal.

Recommandation 3

Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets recommande par ailleurs de choisir les bacs roulants de 360 litres au lieu de ceux de 240 litres de façon à permettre dès le départ une plus grande capacité de collecte des matières recyclables.

AVIS CONCERNANT LES SACS DE PLASTIQUE ET LES BACS DE RECUPERATION

Attendu que les bacs de récupération, qui possède une durée de vie moyenne de dix ans, sont réutilisables à maintes reprises alors que les sacs de plastique seront jetés après chaque usage;

Attendu que les sacs de plastique ne se recyclent pas toujours et que leur valeur monétaire est très faible sur le marché des matières recyclées;

Attendu que les citoyens doivent déboursier des frais pour l'acquisition de sacs, ce qui constitue un obstacle à leur participation à la collecte sélective;

Attendu qu'il faut d'abord privilégier la réduction à la source et la réutilisation;

Attendu qu'il s'avère contradictoire de favoriser le recyclage en produisant davantage de sacs de plastique, augmentant de la sorte la quantité totale de résidus générés;

Attendu que les arrondissements de Montréal-Nord et de Verdun qui utilisent les sacs de plastique pour la collecte sélective ont des taux de récupération de seulement 14 % et 27 %;

Attendu que le nombre de matières récupérées a diminué de 20 % dans l'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie lors d'un projet-pilote visant à remplacer les bacs par des sacs de plastique;

Attendu que la justification principale à propos de l'utilisation des sacs de plastique concerne la propreté alors qu'il existe d'autres façons de régler cette situation en utilisant des bacs de récupération avec couvercle ou avec filet;

Attendu que l'étude à propos du projet-pilote dans Rosemont-La Petite Patrie indiquent que l'utilisation des sacs n'a presque pas d'impact positif sur la propreté des rues;

Recommandation 4

Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets recommande que l'utilisation de sacs de plastique soit proscrite pour la collecte sélective dans les immeubles de 1 à 8 logements de tous les arrondissements de la Ville de Montréal où l'implantation de bacs roulants est impossible.

Recommandation 5

Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets recommande de plus que l'utilisation de bacs de 64 litres soit généralisée pour la collecte sélective dans les immeubles de 1 à 8 logements de tous les arrondissements de la Ville de Montréal où l'implantation de bacs roulants est impossible.

AUTRES RECOMMANDATIONS POUR AMELIORER LE TAUX DE RECUPERATION

Recommandation 6

Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets recommande que le règlement interdisant le dépôt de matières recyclables dans les ordures à des fins d'élimination soit généralisé à tous les arrondissements de la Ville de Montréal.

Recommandation 7

Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets recommande que le règlement interdisant le dépôt de matières recyclables dans les ordures à des fins d'élimination soit aussi applicable aux industries, aux commerces et aux institutions de l'ensemble des arrondissements de la Ville de Montréal.

Recommandation 8

Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets recommande que la fréquence de la collecte des ordures ménagères soit réduite de deux fois par semaine à une fois par semaine, ou même une fois aux deux semaines, de façon à ce que l'offre de collecte des ordures soit réduite par rapport à l'offre de collecte des matières recyclables.

CONCLUSION

Dix-sept ans après l'entrée en vigueur de la *Politique de gestion intégrée des déchets solides* qui prévoyait une réduction de 50 % pour l'an 2000 de la quantité des déchets à éliminer et huit ans après la mise en œuvre de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* qui fixe maintenant un objectif de récupération de 65 % pour l'ensemble des secteurs, il devient de plus en plus urgent et primordial que la Ville de Montréal agisse de façon à augmenter la quantité de matières recyclées sur son territoire, en tenant compte aussi du secteur des industries, commerces et institutions qui génère 41,4 % des déchets totaux au Québec comparativement à 30,8 % pour le secteur municipal.

Qui plus est, l'amélioration de la collecte sélective s'avère d'autant plus importante considérant que la Ville de Montréal continue à exporter ses déchets ultimes à l'extérieur de son territoire faisant de la sorte subir aux autres citoyens les inconvénients et les nuisances liés à l'exploitation de mégadépotoirs tel que le lieu d'enfouissement de Saint-Thomas, dans Lanaudière, qui a obtenu cet été l'autorisation pour son projet démesuré d'agrandissement afin d'éliminer 21,2 millions de mètres cubes de détritrus, dont une bonne partie d'origine montréalaise, dans les prochaines années.

En guise de conclusion, le FCQGED est donc d'avis qu'il est impératif d'augmenter le taux de récupération de la Ville de Montréal qui ne représente que 34 % des déchets produits, tout en favorisant la hiérarchie des 3 R (réduction, réutilisation, recyclage), d'où les 8 recommandations de ce mémoire.

REFERENCES

- CORRIVEAU, Jeanne. « Le bac ou le sac? », *Le Devoir*, 17 mars 2006, p. A1.
RECYC-QUÉBEC. (2006). *Guide sur la collecte sélective des matières recyclables*. Montréal : Éditions Ruffec.
RECYC-QUÉBEC. (2003). *Bilan 2002 de la gestion des matières résiduelles au Québec*. Québec : RECYC-QUÉBEC.